

A L'ENTREPOT

**Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros**

**Siège social : 19 RUE NICEPHORE NIEPCE
PARC D'ACTIVITES DE LA PLANQUE, 59710 PONT A MARCQ
512 642 919 RCS LILLE METROPOLE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le 19 Décembre,
A 19 Heures,

Monsieur Thierry DEFRAEYE,
demeurant 4 Allée des coquelicots, 59242 TEMPLEUVE EN PEVELE,

Associé Unique de la société A L'ENTREPOT,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thierry DEFRAEYE, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025. La Société est une micro entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2025 s'élevant à 166 642,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

166 642,30 euros



Un prélèvement sur les réserves
- sur le compte « **autres réserves** » 23 357,70 euros
Dont le solde s'élève désormais à 216 530,67 €

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 190 000,00 euros

A titre de dividende global à l'Associé Unique 190 000,00 euros
Soit 190,00 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 19 décembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30/06/2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 190 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

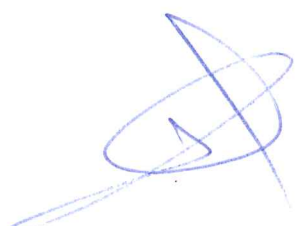
Exercice clos le 30 Juin 2022 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2023 :

74 000,00 euros, soit 74,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 74 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2024 : Néant



TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
THIERRY DEFRAEYE



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENTREPOT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 19 RUE NICEPHORE NIEPCE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 51264291900025		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 13 00 6 20 2 5			
		N-1 13 00 6 20 2 4			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
	Frais de développement * CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	249	305	
	Fonds commercial (1) AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	Terrains AN	AO			
	Constructions AP	AQ	5 080	(3)	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	12 523	8 694	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	29 962	120 282	33 707
Immobilisations en cours AV	AW				
Avances et acomptes AX	AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
Autres participations CU	CV				
Créances rattachées à des participations BB	BC				
Autres titres immobilisés BD	BE				
Prêts BF	BG				
Autres immobilisations financières* BH	BI	10 500	10 500		
TOTAL (II) BJ		BK	47 814	142 338	53 203
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			508
	En cours de production de biens BN	BO			
	En cours de production de services BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis BR	BS			
	Marchandises BT	BU	420 145	420 145	333 229
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	108	23 282	53 685
	Autres créances (3) BZ	CA	49 046	49 046	53 587
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Disponibilités CF	CG	244 167	244 167	141 892	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	18 708	18 708	6 663	
TOTAL (III) CJ		CK	108	755 348	589 565
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		945 607	47 922	897 685
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENTREPOT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50.000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	239 888	149 226
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	166 642	90 662
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	461 531	294 888
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	23 816	34 731
	TOTAL (III)	DR	23 816	34 731
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	126 328	80 725
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		56 344
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	191 149	101 787
	Dettes fiscales et sociales	DY	92 128	72 819
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 734	1 473
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	412 338	313 149
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	897 685	642 768
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	336 808	262 531
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENTREPOT

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 945 516	FB		FC	1 945 516	1 805 048			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF				
			FG	350	FH		FI	350			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 945 867	FK		FL	1 945 867	1 805 048			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	10 915				
	Autres produits (1) (11)					FQ	17 933	18			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 974 715	1 805 066		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 410 330	1 256 771		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(86 916)	14 355		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	508	(508)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	160 528	146 487		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 592	3 851		
	Salaires et traitements*						FY	195 317	202 434		
	Charges sociales (10)						FZ	61 156	22 123		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{ Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions							GA	13 391	10 245
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GC	108	
									GD		34 731
	Autres charges (12)						GE	824	1 311		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 757 838	1 691 799		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	216 877	113 268		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	3 174	2 151		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 174	2 151		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 527	1 893		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	3 527	1 893		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(354)	258			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	216 523	113 525			

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENTREPOT

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		1 898		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		1 898		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		113		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		57		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		170		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		1 728		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	49 881	24 592		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 977 888	1 809 116		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 811 246	1 718 454		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	166 642	90 662		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG					
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP	4 231	7 811	
	- Crédit bail immobilier								HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4					
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9							
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		dont cotisations Madelin	A7							
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N					
								Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
								Charges antérieures		Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.